



# Assemblée générale

Distr. générale  
10 mars 2010  
Français  
Original : anglais

## Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

### Îles Vierges américaines

Document de travail établi par le Secrétariat

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Généralités . . . . .	3
II. Questions constitutionnelles, politiques et juridiques . . . . .	3
III. Budget . . . . .	6
IV. Situation économique . . . . .	6
A. Généralités . . . . .	6
B. Tourisme . . . . .	7
C. Activités manufacturières, bâtiment et services financiers . . . . .	8
D. Transports et services d'utilité publique . . . . .	9
E. Agriculture et pêche . . . . .	10
V. Situation sociale . . . . .	11
A. Généralités . . . . .	11
B. Travail . . . . .	11
C. Éducation . . . . .	12
D. Santé publique . . . . .	12
E. Criminalité et prévention du crime . . . . .	13
VI. Protection de l'environnement et préparation aux catastrophes . . . . .	13
VII. Questions militaires . . . . .	14



VIII.	Relations avec les organisations régionales et autres partenaires . . . . .	15
IX.	Statut futur du territoire . . . . .	15
A.	Position du gouvernement du territoire . . . . .	15
B.	Position de la Puissance administrante . . . . .	15
C.	Mesures prises par l'Assemblée générale . . . . .	16

## I. Généralités

1. Les îles Vierges américaines sont un territoire non autonome administré par les États-Unis d'Amérique. Le territoire est situé à l'est de la mer des Caraïbes, à 1 730 kilomètres au sud-est de Miami et à 97 kilomètres à l'est de Porto Rico. La surface terrestre est d'environ 352 kilomètres carrés. Le territoire se compose de trois îles principales (Sainte-Croix, Saint-John et Saint-Thomas) et d'une petite île (Water Island). La capitale, Charlotte-Amalie, est située à Saint-Thomas. Les îles ont été propriété danoise de 1754 à 1917, année où est entré en vigueur leur achat pour 25 millions de dollars par les États-Unis d'Amérique. La nationalité américaine a été accordée aux habitants des îles par une procédure de naturalisation collective, en vertu de lois votées par le Congrès le 25 février 1927 et le 28 juin 1932. Le Bureau des affaires insulaires des États-Unis exerce les attributions du Secrétaire de l'intérieur pour le territoire.

2. Selon les sources du gouvernement du territoire et les sources fédérales, la population du territoire pour 2009 était évaluée à quelque 110 000 habitants, 4 500 personnes vivant à Saint-John, le reste se partageant presque à égalité entre Saint-Thomas et Sainte-Croix. Le taux de croissance est très légèrement négatif. La composition de la population du territoire est la suivante : un peu plus de 75 % de Noirs et 13 % de Blancs, le reste étant d'origine diverse, asiatique et autre. Selon des estimations récentes, 95 % de la population vit dans les villes.

## II. Questions constitutionnelles, politiques et juridiques

3. Les îles Vierges américaines sont un territoire organisé non incorporé des États-Unis. En vertu de la loi organique des îles Vierges (1936) révisée en 1954 et des amendements à la loi organique révisée de 1954, le territoire possède un certain degré d'autonomie pour les affaires locales, y compris une Assemblée législative, appelée également Sénat, qui est une chambre unicamérale formée de 15 sénateurs élus pour deux ans. Le pouvoir exécutif est exercé par un gouverneur, élu depuis 1970 pour quatre ans sur la même liste que le Gouverneur adjoint. Le Gouverneur ne peut exercer que deux mandats consécutifs, mais il peut être réélu après une absence du pouvoir d'une durée d'un mandat complet. Le Gouverneur nomme, sur avis et avec le consentement de l'Assemblée législative, les chefs des services administratifs et il a le pouvoir d'approuver ou de refuser un texte de loi et de faire paraître des décrets.

4. Comme indiqué auparavant, aux élections de novembre 2006 au poste de gouverneur, John deJongh, du Parti démocrate, l'a emporté sur le candidat du Parti indépendant avec 57 % des voix. Le territoire élit à la Chambre des représentants des États-Unis, un représentant qui est admis à voter en commissions. Les dernières élections législatives du territoire, tenues le 4 novembre 2008, ont eu pour résultat l'élection de 15 sénateurs, à savoir 10 démocrates, 2 membres du Mouvement des citoyens indépendants et 3 non affiliés à un parti. Les prochaines élections législatives auront lieu en novembre 2010. Comme indiqué auparavant, la candidate démocrate Donna M. Christensen s'est présentée sans opposition aux élections de

*Note* : L'information contenue dans le présent document de travail provient de sources publiées, notamment de celles du gouvernement du territoire, et de données transmises au Secrétaire général par la Puissance administrante en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies.

2008 et a été réélue pour un septième mandat de deux ans comme représentante des îles Vierges américaines au Congrès des États-Unis.

5. Le système judiciaire du territoire comprend un tribunal de district, un tribunal supérieur et une cour suprême, qui est devenue opérationnelle en janvier 2007. La Cour suprême des îles Vierges est la cour d'appel des îles Vierges qui connaît des appels décidés par le tribunal supérieur des îles. L'établissement de la Cour suprême élimine l'intervention de la justice fédérale dans des affaires juridiques purement locales.

6. Depuis la révision de la loi organique des îles Vierges par la Puissance administrante en 1954, quatre tentatives ont été faites pour la remplacer par une constitution écrite localement approuvée par la population du territoire, qui organiserait les mécanismes internes du gouvernement. Bien que le Congrès des États-Unis ait autorisé l'adoption d'une constitution locale en 1976 en vertu de la loi publique 94-584 des États-Unis, aucune des quatre tentatives n'a abouti.

7. Comme indiqué auparavant, après la promulgation par le Gouverneur en fonctions en 2004 de la cinquième Convention constitutionnelle, une élection de 30 représentants chargés de former la Convention constitutionnelle a eu lieu en juin 2007. La Convention s'est ouverte le 29 octobre 2007 et a adopté le 26 mai 2009 un projet de constitution des îles Vierges américaines à la majorité des deux tiers. Le texte de projet de constitution a été soumis au Gouverneur le 31 mai 2009 et largement diffusé, notamment auprès de l'Assemblée législative et sur Internet. En un préambule et 19 articles, le texte de 27 pages (version anglaise) du projet de constitution comporte des dispositions sur les points suivants : charte des droits; principes, branches et subdivisions du gouvernement; habitants des îles Vierges; élections; éducation; jeunesse; impôts, finances et commerce; développement économique; santé publique, sécurité et bien-être; culture; protection de l'environnement; référendums et rappels; et création d'une commission consultative du statut politique.

8. En ce qui concerne la création d'une commission consultative du statut politique, le projet de constitution déclare en son article XVII qu'elle devrait se faire dans les deux ans suivant l'adoption de la Constitution et qu'elle serait dotée d'un mandat de trois ans. De plus, après une année d'information du public sur le statut et les options en matière de relations avec l'État fédéral que sont a) le statut d'État fédéré; b) la libre association; et c) l'indépendance, une élection spéciale serait organisée. Cette élection spéciale sur le statut serait réservée aux « autochtones » et aux « natifs » des îles Vierges, comme le définit l'article III du projet de constitution, que les intéressés résident à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire.

9. L'article III du projet de constitution stipule que le terme « autochtone » des îles Vierges désigne une personne, ou son descendant, qui est né(e) ou a vécu dans le territoire le 28 juin 1932 ou avant et n'était pas citoyen(ne) d'un autre pays; le terme « natif » des îles Vierges désigne une personne, ou son descendant, né(e) dans le territoire après le 28 juin 1932.

10. Certaines dispositions du projet de constitution ont été une source de dissension entre les délégués, comme il est ressorti des articles de presse. C'est ainsi qu'en vertu de l'article VI, seul un « autochtone ou natif » des îles Vierges peut être nommé gouverneur et gouverneur adjoint. Par ailleurs, en vertu de l'article XI, un

« autochtone ou natif » des îles Vierges ne serait pas assujéti à certains impôts fonciers. De surcroît, dans une lettre rendue publique, le Gouverneur a indiqué que, après la lecture la plus générale et la plus généreuse possible du projet de constitution, on se rendait compte qu'il était incompatible avec les principes fondamentaux d'égle protection et d'équité.

11. Plus tard au cours de l'année, prenant la parole à la 3<sup>e</sup> séance de la Quatrième Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session, tenue le 6 octobre 2009 (voir A/C.4/64/SR.3, par. 10 à 12), Gérard Luz Amwur James II, Président de la cinquième Convention constitutionnelle des îles Vierges américaines, a dit que le projet de constitution avait été présenté comme il se devait au Gouverneur élu, qui devait l'avoir transmis à la Puissance administrante pour examen, avec pouvoir de le modifier ou de l'amender en totalité ou en partie, comme le stipule la loi. Le Président a ajouté que le Gouverneur avait pris la décision « unilatérale » de ne pas transmettre le projet de constitution à la Puissance administrante au motif que certaines des dispositions ne tenaient pas compte de la façon dont la Constitution des États-Unis s'appliquait au territoire. Il a indiqué que les membres de la cinquième Convention constitutionnelle avaient saisi la Cour supérieure du territoire afin qu'elle ordonne la transmission du projet de constitution à la Puissance administrante, et qu'ils attendaient sa décision.

12. Entre-temps, au séminaire régional des Caraïbes organisé à Saint-Kitts-et-Nevis en mai 2009 par l'ONU sur la décolonisation, Tregenza Roach de l'Université des îles Vierges a notamment parlé de la tentative faite par le territoire d'adopter une constitution locale en vue d'une plus grande autonomie locale, bien que de nombreux habitants du territoire aient fait valoir que la question du statut politique international devrait être réglée avant une décision sur le projet de constitution.

13. Comme indiqué auparavant, en ce qui concerne le statut politique international, le premier et seul référendum tenu sur un ensemble d'options politiques avait eu lieu en 1993. Cependant, seul 27 % du corps électoral avait voté et, sur ce nombre, 80,3 % avait voté en faveur du statut actuel. Le résultat a été considéré nul et non avénu du fait que moins de 50 % du corps électoral avait voté.

14. Après un retard de près d'un semestre, au cours duquel devait intervenir une décision de la Cour supérieure du territoire, le 31 décembre 2009, le Gouverneur a transmis le projet de constitution au Président des États-Unis d'Amérique. En vertu de la loi publique 94-584, le Président a 60 jours pour transmettre le texte accompagné de ses observations au Congrès. Le Congrès aurait alors 60 jours supplémentaires pour examiner le document, lequel serait réputé avoir été approuvé par le Congrès, à moins qu'il n'ait été approuvé ou modifié avant ce délai. Ainsi approuvé ou modifié, le projet de constitution serait soumis à un référendum ouvert aux électeurs du territoire dûment inscrits sur les listes.

15. Le 26 février 2010, le Président des États-Unis a soumis le projet de constitution au Congrès, en faisant siennes les conclusions auxquelles était parvenu le Département de la justice selon lesquelles plusieurs aspects du texte proposé appelaient une analyse et des observations, notamment l'absence d'une reconnaissance explicite de la souveraineté des États-Unis et de la suprématie de la loi fédérale; les dispositions en vue d'une élection spéciale sur le statut du territoire des îles Vierges américaines; et les dispositions conférant des avantages juridiques à certains groupes définis par le lieu et la date de naissance, la durée de la résidence

ou l'ascendance. Le Congrès a prévu des auditions sur le projet de constitution le 17 mars 2010 à Washington.

### III. Budget

16. Selon la Puissance administrante, l'exercice financier du territoire a commencé le 1<sup>er</sup> octobre 2009. Le Gouverneur a soumis le budget pour l'exercice financier 2010 à la vingt-huitième Assemblée législative le 24 juin 2009, pour un niveau de financement prévu de 854,4 millions de dollars à imputer sur le budget de fonctionnement du Fonds général. Le Gouverneur a averti l'Assemblée législative que le territoire était placé devant des choix difficiles en tant que gouvernement, des défis redoutables en tant que communauté et des difficultés réelles, en ce sens que les îles Vierges étaient confrontées à la dure réalité de la récession mondiale<sup>1</sup>.

17. Dans son allocution du 25 janvier 2010 sur l'état du territoire, le Gouverneur a déclaré que la crise économique mondiale avait un effet dévastateur sur les fonds du Gouvernement, qui connaissaient un déficit mensuel de 25 millions de dollars. Les recettes fiscales avaient chuté de plus de 30 %. Cela signifiait que le gouvernement du territoire disposait de 234 millions de dollars de moins à dépenser que l'année précédente, soit près de la moitié de la masse salariale des 12 000 employés (chiffre de 2008) du territoire. Le gouvernement du territoire avait demandé le financement de projets pour plus de 400 millions de dollars sous forme de fonds de relance au titre de la loi de relance budgétaire de 2009 dite *American Recovery and Reinvestment Act* et reçu plus de 157 millions, somme qui, ajoutée à d'autres mesures telles que l'emprunt, remettrait à flot le Fonds général.

18. Selon la Puissance administrante, le vote de l'*American Recovery and Reinvestment Act* de 2009 a fourni aux îles Vierges environ 280 millions de dollars conformément à la formule de financement pour renforcer les programmes existants et soutenir l'expansion de services et d'initiatives dans les domaines de l'efficacité énergétique, de l'éducation, des soins de santé, du travail et de l'application des lois.

19. Comme indiqué auparavant, un texte de loi abrogeant une loi fédérale de 1936 limitant le pouvoir du gouvernement du territoire d'administrer son propre système d'impôts fonciers est devenu loi en 2007 et une loi réformant les impôts fonciers a été promulguée l'année suivante. Selon la Puissance administrante, le territoire a plus ou moins rempli les autres conditions nécessaires, mais une injonction judiciaire de 2003 sur les questions fiscales n'a pas encore été levée; le gouvernement du territoire ne perçoit pas d'impôts fonciers depuis 2008.

### IV. Situation économique

#### A. Généralités

20. Le tourisme et le secteur manufacturier constituent l'ossature de l'économie des îles Vierges. Concentré à Saint-Thomas, le tourisme est le plus grand pourvoyeur de recettes et le principal moteur de l'économie, contribuant pour environ 80 % au produit intérieur brut (PIB) du territoire. Le secteur manufacturier

---

<sup>1</sup> Information communiquée par la Puissance administrante le 27 février 2010.

situé principalement à Sainte-Croix, représente environ 12 % du PIB. Il s'agit en grande partie du raffinage du pétrole et de la distillation de rhum et aussi de petites usines textiles, de l'électronique, des produits pharmaceutiques et d'opérations de montage de montres. Selon le Bureau de la recherche économique des îles Vierges américaines, compte tenu des chiffres les plus récents disponibles, le PIB du territoire s'élevait à environ 4,1 milliards de dollars en 2006 et le revenu par habitant se montait à 20 381 dollars en 2008.

21. L'Economic Development Authority des îles Vierges américaines est un organisme gouvernemental semi-autonome chargé de promouvoir et de renforcer le développement économique dans le territoire. Il englobe cinq composantes majeures : la Commission de développement économique, la Banque gouvernementale de développement, la Société de développement du parc industriel, l'organisme de développement des petites entreprises et le programme de la zone d'activités.

22. Sous la direction de l'Economic Development Authority, les buts et objectifs principaux visés par la Commission de développement économique des îles Vierges américaines consiste à : promouvoir la croissance, le développement et la diversification de l'économie; apporter des avantages aux habitants du territoire en découvrant et en mettant en valeur dans toute la mesure possible les ressources humaines et économiques disponibles dans le territoire; établir et préserver des possibilités d'emploi rémunéré pour les habitants; promouvoir la formation de capital au service du développement industriel; développer le système éducatif du territoire; et préserver l'environnement et les ressources naturelles du territoire. Comme indiqué auparavant, la Commission est habilitée à accorder des réductions d'impôts telles qu'une exemption complète des impôts fonciers et une baisse allant jusqu'à 90 % des impôts locaux sur le revenu et les dividendes.

## **B. Tourisme**

23. Le tourisme est le principal secteur économique des îles Vierges américaines, avec, selon les sources fédérales, une contribution au PIB d'environ 80 %. Saint-Thomas et Saint-John sont les principaux centres de tourisme. Les deux tiers de la superficie de Saint-John sont occupés par un parc national équipé d'industries développées proposant des activités sous-marines et écotouristiques. Le territoire a accueilli 2,4 millions de visiteurs en 2008, dont une grande majorité étaient des croisiéristes.

24. Selon la Puissance administrante, l'industrie a été frappée par la crise économique mondiale, mais le Bureau de la recherche économique des îles Vierges a publié des indicateurs du tourisme en janvier 2010 pour septembre et octobre 2009, indicateurs qui montraient une progression du nombre de touristes visitant le territoire; à titre d'exemple, le nombre de visiteurs a progressé de 4,4 % dans l'ensemble en septembre 2009 par rapport à septembre 2008 et de 25,7 % en octobre par rapport à l'année précédente.

25. D'après l'allocation de 2010 du Gouverneur sur l'état du territoire, les opérations de transport aérien dans les deux principaux aéroports du territoire avaient augmenté de 25 et 34 % respectivement en 2009. Durant la saison 2009, le gouvernement du territoire a déclaré un peu plus de 1 582 000 croisiéristes, ce qui constitue une baisse de près de 10 % par rapport à 2008. Pour promouvoir le

tourisme dans les îles Vierges américaines, en 2009, le Département du tourisme du territoire a mis en œuvre un plan spécial de commercialisation pour les petits hôtels, qui bénéficie aux hôtels de 50 chambres ou moins, et a dévoilé une nouvelle campagne publicitaire.

### **C. Activités manufacturières, bâtiment et services financiers**

26. Le secteur manufacturier, comprenant essentiellement le pétrole et le rhum, contribue considérablement à l'économie des îles. Selon les statistiques du gouvernement du territoire, les exportations de pétrole raffiné en 2008, dernière année pour laquelle on dispose de chiffres, se montaient à quelque 14 milliards de dollars. Le territoire compte l'une des plus grandes raffineries modernes du monde, une coentreprise entre une société privée des États-Unis et la compagnie pétrolière publique Petrôleos de Venezuela sise sur la rive sud de Sainte-Croix. Vers la fin de 2009, la raffinerie exploitait ses propres unités de production de brut jusqu'à environ 77 % de sa capacité, soit une forte baisse par rapport aux taux de 91 % de l'année précédente, ce qui traduit la morosité du marché et la nécessité de procéder à des réparations inopinées.

27. L'industrie du rhum est le numéro deux du secteur manufacturier du territoire. Sur la base des statistiques les plus récentes dont dispose le gouvernement du territoire, les exportations de rhum ont atteint au total 31,4 millions de dollars environ en 2008. Selon la Puissance administrante, la construction d'une nouvelle distillerie privée dans le cadre d'un accord promulgué par le gouvernement du territoire en 2008, a commencé en août 2009 et se poursuit selon les prévisions. La distillerie doit être opérationnelle d'ici à novembre 2010 et employer entre 60 et 70 personnes à Sainte-Croix une fois qu'elle sera opérationnelle. En 2009, l'Assemblée législative a ratifié un accord pour un partenariat public-privé de 30 ans, renforçant les relations entre le territoire et un autre grand producteur de rhum. L'accord utilise le programme de transfert des recettes de la taxe sur le rhum dit « cover-over », outil de développement économique qui reverse la taxe sur le rhum produit localement et vendu aux États-Unis.

28. La valeur des autorisations de construire du territoire a baissé de façon sensible d'environ 22 % en 2009, par rapport à 2008. Selon la Puissance administrante, l'emploi dans le secteur du bâtiment est demeuré faible au cours de la période considérée. Dans le même temps, selon l'allocution de 2010 du Gouverneur sur l'état du territoire, les autorisations de construire avaient été obtenues du gouvernement pour trois grands hôtels à Sainte-Croix et deux projets de construction de stations balnéaires à Saint-Thomas pouvaient aller de l'avant. Par ailleurs, grâce à l'approbation d'initiatives de projets d'équipement, en 2009, le gouvernement du territoire avait pris des mesures pour améliorer diverses installations récréatives, ainsi que pour la conception et la construction du nouveau St. Thomas Library and Record Center et le Toro Building du Département de la justice de même que les marchés aux poissons de LaReine, Frenchtown et Frederiksted.

29. Le Gouverneur a en outre déclaré qu'en 2009, le Département du logement et de l'urbanisme des États-Unis avait restitué au gouvernement du territoire des terrains de 14 hectares situés à Estate Bordeaux à Saint-John, et que des progrès

avaient été accomplis vers la réparation et la remise en état de 500 des 900 unités de logement vacantes.

30. Selon les sources du gouvernement du territoire et les sources fédérales, le secteur international des services financiers et commerciaux est un élément réduit mais en pleine croissance du PIB du territoire. En 2008/09, ce secteur a employé environ 2 500 personnes, maintenant *grosso modo* le même nombre d'emplois par rapport aux années précédentes.

#### **D. Transports et services d'utilité publique**

31. En 2008/09, les îles Vierges américaines avaient approximativement 1 250 kilomètres de route et quelque 65 000 véhicules immatriculés. Le territoire a l'un des meilleurs ports naturels en eau profonde des Caraïbes et se trouve à un emplacement stratégique le long du passage d'Anegada – itinéraire principal pour les navires en partance pour le canal de Panama. Le territoire compte cinq embarcadères-débarcadères capables d'accueillir des navires de croisière et quelques vaisseaux de guerre. Trois sont situés à Sainte-Croix, à savoir ceux de South Shore, Gallows Bay et Frederiksted. Les deux autres se trouvent à Saint-Thomas et sont exploités à Crown Bay par l'Administration portuaire des îles Vierges, organisme public semi-autonome, et la West Indian Company, qui appartient aux îles.

32. L'Administration portuaire exploite deux aéroports internationaux, l'aéroport Cyril E. King à Saint-Thomas et l'aéroport Henry E. Rohlsen à Sainte-Croix. Selon le Gouverneur s'adressant à la presse, le Département des transports et l'Administration de l'aviation fédérale des États-Unis avaient accordé à l'Administration portuaire du territoire plus de 14 millions de dollars pour les travaux de remise en état de la piste d'atterrissage de l'aéroport Cyril E. King. Les travaux visent à porter remède aux problèmes tenaces liés à l'état de la piste et à son système d'éclairage.

33. La Water and Power Authority des îles Vierges est une entité publique autonome du gouvernement du territoire qui produit et distribue l'électricité et l'eau potable à environ 54 000 consommateurs d'électricité et 12 000 consommateurs d'eau potable. La Water and Power Authority installe et entretient également le système d'éclairage public dans le territoire. Elle est considérée comme une société publique à but non lucratif qui contribue directement au budget du Gouvernement des îles Vierges au moyen d'un paiement annuel au Trésor des îles en lieu et place d'impôts. L'Authority a été créée par la loi 1248 du 13 août 1964 par la cinquième Assemblée législative des îles Vierges. Les tarifs de l'électricité, de l'eau potable et de l'éclairage public sont régis par la Commission des services publics.

34. L'électricité est produite à partir de sources thermiques utilisant du carburant importé et l'accord sur la construction de deux usines de production de biomasse a été finalisé en 2009. Selon le Gouverneur, des installations ultramodernes de transformation des déchets en énergie seraient construites tant à Sainte-Croix qu'à Saint-Thomas afin de traiter une bonne partie des déchets du territoire pour en faire du carburant. Le Gouverneur a également dit que, grâce aux efforts conjugués et coordonnés de la Water and Power Authority et de l'Office de gestion des déchets après 30 ans, le règlement des multiples questions se posant à propos de la fermeture des sites de décharge était proche.

35. Pour sa part, le Bureau de l'énergie, relevant du Bureau du Gouverneur a mis au point en 2009 un plan stratégique comportant 31 initiatives afin de guider la mise en œuvre de politiques énergétiques dans les îles Vierges américaines et a été à l'avant-garde de mobilisation de fonds fédéraux de relance pour la poursuite des objectifs d'efficacité énergétique et de recours à des sources d'énergie renouvelables. Ces fonds doivent permettre l'expansion de l'industrie du chauffage solaire de l'eau dans le territoire, l'utilisation des gaz de décharge comme source d'énergie, et l'augmentation des ristournes au consommateur au titre de l'efficacité énergétique ainsi que le financement de nombreux autres projets relatifs à des sources d'énergie renouvelables.

36. Il ressort de la presse que le Bureau de l'énergie a reçu en 2009 plusieurs dons au titre de la relance dans le cadre de l'*American Recovery and Reinvestment Act* afin de promouvoir les mesures d'économie d'énergie et de production d'énergie renouvelable dans le territoire – 20,6 millions de dollars au titre des State Energy Program Funds, 9,6 millions de dollars au titre de l'Energy Efficiency Conservation Block et 1,4 million de dollars pour rendre les installations résistantes aux intempéries, ainsi que 104 000 dollars au titre de la State Efficiency Appliance Rebate. Les sommes sont débloquées par étapes au fur et à mesure que le Bureau de l'énergie réalise les objectifs fédéraux de performance.

37. Comme indiqué auparavant, les quantités d'eau douce disponibles étant limitées, on utilise beaucoup l'eau de mer à des fins non domestiques, notamment pour la lutte contre les incendies et l'assainissement. Une installation de dessalement située à Saint-Thomas produit environ 17 000 mètres cubes d'eau par jour. Les puits, en particulier à Sainte-Croix, fournissent le reste de l'eau douce nécessaire. En raison du coût élevé de l'eau, la consommation journalière moyenne est d'environ 190 litres par personne par jour, soit un tiers de ce qu'elle est aux États-Unis.

38. Pour ce qui est des communications, en 2008/09, il y avait approximativement 59 000 téléphones, 8 700 hôtes Internet (ordinateurs connectés directement à l'Internet), et plusieurs stations de radio et de télévision.

## **E. Agriculture et pêche**

39. La canne à sucre et, à un moindre degré, le coton ont été par le passé les principales sources de recettes du territoire. À l'heure actuelle, le secteur agricole est très réduit et s'articule principalement autour de cultures fruitières, du maraîchage et de l'élevage. Selon une source fédérale, l'agriculture aux îles Vierges américaines représente environ 1 % du PIB et occupe 1 % de la main-d'œuvre.

40. Selon l'allocation de 2010 du Gouverneur sur l'état du territoire, le Département de l'agriculture du territoire a poursuivi ses travaux en 2009 afin d'augmenter et de diversifier la production alimentaire locale. Ce département a ainsi adopté de nouveaux programmes et de nouvelles initiatives tendant à accroître la capacité de stockage d'eau, à soutenir la production alimentaire locale et à dispenser une formation agricole aux jeunes. Il a également appuyé directement les agriculteurs en les aidant au moyen de la sélection de cultures ciblées et de techniques d'exploitation du bétail ainsi qu'en les faisant bénéficier d'une planification appropriée des activités commerciales et de ressources financières.

41. S'agissant de la pêche, le gouvernement du territoire a soutenu les initiatives au Mécanisme régional de gestion des pêches des Caraïbes, avec le Service de la pêche en mer des États-Unis, et au niveau du Congrès afin d'assurer que les données collectées seraient exactes et qu'aucun plafond déraisonnable en matière de prises ne serait imposé aux pêcheurs du territoire.

## V. Situation sociale

### A. Généralités

42. Selon l'allocation de 2010 du Gouverneur sur l'état du territoire, le Département de l'agriculture a amorti l'impact de la récession mondiale en 2009 en émettant des chèques d'assurance chômage et en dispensant une formation à plus de 4 000 personnes, notamment une formation en matière de technologies vertes, des programmes d'apprentissage dans le secteur du bâtiment et toute une série de programmes et de services visant à recycler les travailleurs dans l'industrie du tourisme. En outre, le Département a donné à plus d'un millier de jeunes des îles Vierges des emplois durant l'été 2009.

43. De surcroît, le Département des services sociaux du territoire a obtenu des fonds fédéraux de relance afin de revaloriser les bons d'alimentation de 14 % pour chaque bénéficiaire. Le nombre de bénéficiaires avait augmenté de 4 500, soit près du tiers. Afin de soutenir les habitants les plus nécessiteux, le gouvernement du territoire avait reconstitué le Developmental Disabilities Council, mis en service le Mental Health Planning and Advisory Council et, par l'intermédiaire de l'Interagency Coalition on Homelessness des îles Vierges, trouvé un financement pour construire un centre d'hébergement pour sans-abri.

### B. Travail

44. Selon les informations publiées par le gouvernement du territoire, il y avait en moyenne en 2009 48 282 emplois, ce qui constitue une baisse de quelque 2,8 % par rapport à 2008, et le taux de chômage s'établissait à environ 7,6 %, en hausse de près de 2 % par rapport à 2008.

45. Le Département du travail des îles Vierges est habilité par les chapitres 3, 24, 27 et 29 du Code des îles Vierges, la *Workforce Investment Act* de 1998, l'*Occupational Safety and Health Administration Act* de 1970 et les autres lois fédérales qui nécessitent la mise en place de structures administratives régissant et faisant appliquer des normes de travail équitables et assurant la protection des habitants des îles Vierges américaines contre toute menace à la santé, aux bonnes mœurs et au bien-être général. La mission du Département du travail des îles Vierges consiste à administrer un système de programmes et de services efficaces destinés à constituer, protéger et maintenir une main-d'œuvre viable. Selon la Puissance administrante, en 2009, le Département et le Bureau de l'énergie des îles Vierges se sont associés pour mettre en place un programme novateur de 14 semaines dispensant une formation aux habitants désavantagés sur le plan économique en les préparant pour des carrières techniques dans le domaine des sources d'énergie renouvelables. Les stagiaires apprennent à assembler et à installer divers types de systèmes de chauffage solaire de l'eau.

46. Comme indiqué auparavant, les employeurs du territoire doivent, pour leur part, suivre les lois fédérales et territoriales en matière de travail, comme celles qui concernent le salaire minimum, la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et le paiement de la taxe sur la sécurité sociale et de l'assurance chômage.

### **C. Éducation**

47. L'éducation est obligatoire aux îles Vierges américaines pour tous les enfants de 5 ans et demi à 16 ans. Le Département de l'éducation du territoire administre une quarantaine d'écoles. L'université des îles Vierges a des campus à Saint-Thomas et Sainte-Croix et compte environ 2 500 étudiants à temps plein et à temps partiel qui reçoivent des cours dans des domaines tels que l'éducation, le commerce et l'administration publique, ainsi que les sciences de la mer et de l'environnement, et dont plus de 300 obtiennent leurs diplômes chaque année.

48. Selon les estimations d'une source fédérale, le taux d'alphabétisation dans le territoire en 2009 était de l'ordre de 95 %. Selon des articles de presse, les autorités scolaires ont indiqué un taux d'abandon d'environ 6 % pour l'année scolaire 2007/08 pour les élèves de la sixième à la première. Sur le nombre total des élèves qui avaient abandonné l'école, 65 % étaient âgés de 16 à 18 ans, 29 % de 19 ans ou plus et 5 % avaient entre 13 et 15 ans.

49. Selon l'allocation de 2010 du Gouverneur sur l'état du territoire, le gouvernement du territoire : continue d'investir dans des projets scolaires partout dans le territoire; a lancé une enquête sur les étudiants suivant un enseignement spécial; et a embauché à l'échelon du territoire le premier coordonnateur de la loi relative aux Américains handicapés. Des efforts ont été déployés au début de 2010 pour s'attaquer au taux d'abandon scolaire dans le territoire. Selon la Puissance administrante, étant donné que la préparation de travailleurs de qualité pour la nouvelle économie demeure un défi à relever, le Département de l'éducation a investi dans des plans de carrière et des programmes techniques qui ouvriront des voies d'accès aux emplois dans les secteurs économiques novateurs définis par le Workforce Investment Board du territoire, lequel a été créé en 2008.

50. En dehors du secteur public, en mai 2009, une petite école privée de Sainte-Croix ouverte aux enfants souffrant de troubles de l'apprentissage a été pleinement accréditée comme premier cycle du secondaire et comme lycée par la Middle States Association of Colleges and Schools, association non gouvernementale bénévole qui définit, maintient et promeut l'excellence en matière d'éducation dans les établissements d'enseignement, notamment ceux de sa région aux États-Unis.

### **D. Santé publique**

51. L'espérance de vie de la population du territoire est d'environ 82 ans pour les femmes et de 76 ans pour les hommes. Comme indiqué auparavant, environ 50 % de l'ensemble des habitants des îles Vierges américaines n'ont pas d'assurance maladie. À la différence des États-Unis, Medicaid (le programme de soins de santé à financement fédéral et des États pour les personnes à faible revenu et leur famille) n'est pas un programme auquel on a droit sur le territoire, ce qui veut dire que le financement fédéral est « plafonné ». En 2009, le Gouverneur a exhorté les

sénateurs des États-Unis à supprimer le plafonnement du Medicaid en tant que condition *sine qua non* de la mise en place de programmes de Medicaid à part entière. Dans son allocution de 2010 sur l'état du territoire, le Gouverneur a déclaré que le territoire avait obtenu des fonds fédéraux pour mettre au point un système intégré de gestion moderne de Medicaid.

52. Dans un communiqué de presse publié par le Bureau du Congrès le 30 octobre 2009 à l'occasion de la signature du *HIV/AIDS Treatment Extension Act* des États-Unis, la représentante des îles Vierges américaines au Congrès a dit que la reconduction pour quatre ans était importante parce qu'elle soutenait les États et territoires exécutant des programmes liés au VIH/sida. Selon des articles de presse, au cours de l'exercice financier 2008/09, les îles Vierges américaines ont reçu 1 140 000 dollars au titre des fonds relevant de la Part B de la loi, qui englobait le financement tenant à appuyer le programme d'aide à la fourniture de médicaments contre le sida, ainsi qu'un don qui peut également servir à financer des services fournis directement aux malades du sida.

53. Comme indiqué auparavant, le centre de cardiologie de l'hôpital Juan F. Luis de Sainte-Croix a ouvert ses portes en 2008. La première opération chirurgicale à cœur ouvert s'est déroulée avec succès au centre en janvier 2010.

## **E. Criminalité et prévention du crime**

54. En riposte à ce qui a semblé être une escalade des fusillades et d'autres formes d'infractions violentes liées à la drogue dans le territoire, au premier trimestre de 2009, le Gouverneur a publié une déclaration invitant l'ensemble des habitants des îles Vierges à accroître leur participation et leur coopération dans la lutte contre les infractions violentes. Selon la Puissance administrante, à la fin de l'année, un nouveau système numérique d'urgence fonctionnant par composition du « 911 » est devenu opérationnel.

55. Comme il ressort de l'allocution de 2010 sur l'état du territoire, en 2009, il y a eu 54 homicides perpétrés au moyen de 51 armes. La plupart de ces cas concernaient des individus qui avaient déjà été arrêtés auparavant, ou des personnes qui intéressaient la police, ou des personnes qui avaient déjà eu affaire d'une certaine manière au système de justice au cours de leur vie souvent brève. En ce qui concerne la prévention, le gouvernement du territoire avait ajouté des caméras de sécurité dans tout le territoire, obtenu des fonds fédéraux pour améliorer les moyens en matière de police scientifique et d'enquêtes, renforcé la sécurité dans les établissements scolaires et pris des mesures pour développer et améliorer les moyens du Département de la justice en matière de poursuites. De surcroît, le Département de la police du territoire avait nommé un coordonnateur de la lutte tactique antigang pour mettre en œuvre une initiative de lutte antigang.

## **VI. Protection de l'environnement et préparation aux catastrophes**

56. En 2009, le Gouverneur a promulgué un nouveau projet de loi relatif à l'énergie voté par l'Assemblée législative, afin de mieux faire prendre conscience et d'utiliser davantage différentes sources d'énergie renouvelables, ce s'agissant des

secteurs tant public que privé, étant donné que la Water and Power Authority poursuivait ses efforts tendant à réduire la consommation de pétrole, comme mentionné ci-dessus, en recourant à deux usines privées de production d'énergie de la biomasse qui convertissent les déchets en énergie.

57. De plus, selon l'allocution de 2010 du Gouverneur sur l'état du territoire, le gouvernement du territoire a atteint en 2009 un certain nombre de ses objectifs environnementaux liés à l'engagement pris dans le cadre de la raffinerie susmentionnée de dépenser plus d'un milliard de dollars pour moderniser le système de réduction des émissions atmosphériques au cours des six à huit années prochaines; aux efforts fournis par le principal producteur de rhum du territoire pour mettre en place de nouvelles installations de traitement des eaux usées et prévoir la modernisation des techniques de distillation; et à la signature d'un accord de coopération afin de faciliter le développement du centre de recherche et d'études océanographiques de Salt River Bay sous les auspices du Joint Institute of Caribbean Marine Studies et de l'Université des îles Vierges.

58. Un partenariat international pour la mise en valeur de l'énergie dans les nations insulaires, conclu entre l'Islande, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande en vue de faire progresser l'utilisation d'écotechnologies et de techniques recourant à des sources d'énergie renouvelables dans les nations et les territoires insulaires, a annoncé en avril 2009 que les îles Vierges américaines avaient été choisies pour participer au projet pilote des États-Unis. Le projet pilote visera à réaliser des objectifs spécifiques mesurables d'utilisation d'une énergie non polluante par la mise en valeur de sources d'énergie autochtones renouvelables et par l'amélioration de l'efficacité énergétique.

59. Les îles Vierges américaines sont soumises périodiquement à des ouragans et à des inondations, outre qu'elles sont situées dans une zone sujette aux tremblements de terre. La Federal Emergency Management Agency prévoit des programmes d'atténuation, de préparation, de réaction et de reprise dans le territoire par l'intermédiaire de la Virgin Islands Territorial Emergency Management qui fonctionne depuis 2009 en tant qu'organisme autonome conformément au plan de réorganisation approuvé par l'Assemblée législative.

60. Selon l'allocution de 2010 du Gouverneur sur l'état du territoire, la Virgin Islands Territorial Emergency Management Agency a fait de grands progrès en tant qu'organisme autonome, notamment en mettant en place un système électronique moderne de communication d'urgence par composition du « 911 », doté de professionnels qualifiés dans le domaine des mesures d'intervention d'urgence. Le développement du centre permettra à cette installation, censée être à la pointe de la gestion des situations d'urgence et de la sécurité du territoire dans la région, d'être le premier organe centralisateur de renseignements agréé à l'échelle fédérale dans les Caraïbes.

## **VII. Questions militaires**

61. Il ressort d'informations diffusées par le Département de la sécurité du territoire des États-Unis en 2009 que le Service des gardes-côtes des États-Unis à Saint-Thomas comprenait une douzaine d'agents en service actif et membres d'équipage qui effectuaient des opérations liées à la sécurité maritime et à la sécurité du territoire.

62. Selon l'allocution de 2010 du Gouverneur sur l'état du territoire, le gouvernement du territoire a commencé la construction d'une installation régionale de formation de gardes nationaux et d'un quartier général mixte et a obtenu l'accord du Département de la défense pour développer l'Air National Guard (Garde aérienne nationale) afin d'impliquer davantage le territoire dans les questions de sécurité dans les Caraïbes. En outre, conformément aux relations historiques et sociales du territoire dans les Caraïbes et compte tenu de son acceptation récente comme observateur à l'Organisation des États des Caraïbes orientales, la Garde nationale a commencé à servir de point de contact initial avec le Système de sécurité régional des Caraïbes orientales.

## **VIII. Relations avec les organisations régionales et autres partenaires**

63. Les îles Vierges américaines sont membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). Le territoire est doté du statut d'observateur auprès de l'Alliance des petits États insulaires, qui sert d'organe pour la promotion de l'action concernant les questions environnementales, y compris les changements climatiques. Selon les informations communiquées par la Puissance administrante, les îles Vierges américaines ont été acceptées comme gouvernement de territoire doté du statut d'observateur auprès de l'Organisation des États des Caraïbes orientales durant le dernier trimestre de 2009.

## **IX. Statut futur du territoire**

### **A. Position du gouvernement du territoire**

64. Prière de se référer à la section II ci-dessus pour l'état des discussions concernant le statut futur des îles Vierges américaines.

### **B. Position de la Puissance administrante**

65. Tout récemment, dans une lettre datée du 2 novembre 2006 adressée au représentant des Samoa américaines au Congrès des États-Unis, le Secrétaire d'État adjoint pour les affaires législatives a décrit la position du Gouvernement des États-Unis sur le statut des Samoa américaines et des autres zones insulaires des États-Unis, qui a été jugée également valable pour 2009. Dans sa lettre, comme indiqué auparavant, le Secrétaire adjoint disait que le statut des zones insulaires concernant leurs relations politiques avec le Gouvernement fédéral était une affaire interne des États-Unis et non une question qui relevait du Comité spécial des Vingt-Quatre. La lettre indiquait aussi que le Comité spécial des Vingt-Quatre n'était en aucune manière habilité à modifier les rapports entre les États-Unis et ses territoires et n'était pas mandaté pour engager les États-Unis dans des négociations sur leur statut. La lettre disait par ailleurs qu'en même temps, conformément aux obligations que lui fait la Charte des Nations Unies de fournir régulièrement aux Nations Unies des informations statistiques et autres d'une nature technique relatives aux conditions économiques, sociales et éducatives, le Gouvernement fédéral fournissait des mises à jour annuelles sur les territoires des États-Unis au Comité spécial des

Vingt-Quatre comme preuve de la coopération des États-Unis en tant que Puissance administrante et pour corriger toutes erreurs d'information que le Comité spécial des Vingt-Quatre pourrait tenir d'autres sources.

### C. Mesures prises par l'Assemblée générale

66. Le 10 décembre 2009, l'Assemblée générale a adopté sans vote les résolutions 64/104 A et B, fondées sur le rapport du Comité spécial transmis à l'Assemblée générale<sup>2</sup> et son examen ultérieur par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/64/413). La section XI de la résolution 64/104 B concerne les îles Vierges américaines. Aux termes des paragraphes du dispositif, l'Assemblée générale :

« 1. *Accueille* avec satisfaction l'établissement de la Convention constitutionnelle en 2007 et prie la Puissance administrante d'aider le gouvernement du territoire à réaliser ses objectifs politiques, économiques et sociaux, en particulier l'heureuse conclusion de l'opération interne relative à la Convention constitutionnelle en cours;

2. *Prie* la Puissance administrante de faciliter le processus d'approbation du projet de constitution du territoire au Congrès des États-Unis, une fois qu'il aura été approuvé par le gouvernement du territoire;

3. *Prie également* la Puissance administrante d'aider le territoire à faciliter son travail concernant la réalisation d'un programme public d'éducation conformément à l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies et demande à cet égard aux organismes compétents des Nations Unies de venir en aide au territoire, si on le leur demande;

4. *Redit* son appel en faveur de l'inclusion du territoire dans les programmes régionaux du Programme des Nations Unies pour le développement en rapport avec la participation d'autres territoires non autonomes. »

---

<sup>2</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 23 (A/64/23).